

Identification de l'organisme qui passe le marché : A.G.E.F.M.A. Association de Gestion de l'Environnement de la formation en Martinique, Immeuble Foyal 2000, Rue du Gouverneur Ponton, 97200 Fort de France

Objet du marché : Le marché consiste en l'achat de prestations de formations concernant la professionnalisation des accompagnateurs VAE

Durée du marché : L'exécution du marché est prévue de juin à décembre 2018 correspondant aux différents lots. Pour le lot 1, il s'agit de juin et juillet 2018 et pour le lot 2 de septembre à décembre 2018.

Nombre et consistance des lots : 1 : Devenir accompagnateur

2 : Développer l'expertise d'accompagnateur

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : Le choix des prestataires sera effectué par un comité de sélection de l'AGEFMA. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Références et expérience : 20 %

Valeur technique de l'offre : 40 %

Délais d'exécution : 10 %

Prix : 30 %

La méthode choisie est celle dite inversement proportionnelle. Le prix le plus bas proposé emporte la note maximale, les autres prix s'échelonnent en proportion selon le rapport :

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise :

- Le formulaire ATTR11 - Acte d'engagement.
- Les attestations, prouvant qu'il est à jour :
 - o De ces obligations sociales auprès de l'Urssaf au 31 décembre de l'année précédente
 - o Du paiement des impôts et taxes dus au Trésor Public

Critères de sélection : Les organismes doivent présenter des références professionnelles et techniques conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-899, du décret 2016-360 et de l'arrêté du 29 mars 2016.

Les critères de sélection des candidatures qui seront retenues par le pouvoir adjudicateur au titre des capacités techniques professionnelles et financières sont les suivantes :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents y compris, le cas échéant pour les salariés en grand déplacement ;
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants au cours des trois dernières années. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Liste des principaux services ayant pour objet l'activité de formation, fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité de son entreprise ;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- Des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures ;
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Date limite : Date limite de réception des offres : 06/04/18 à 17h00

Renseignements divers : L'Agefma pratique la dématérialisation totale des marchés. Tous les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur.

Toute question, demande de précision ou justification est à formuler à M Le Président de l'AGEFMA à l'adresse du profil acheteur

Adresse Internet du profil acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_mAN5dxdgyE

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : La publicité de l'appel d'offre sera effective à compter du 19 Février 2018 sur le site de l'AGEFMA